

DCM : 2026-07-21/003



Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 083-218301380-20260721-20260721003-DE

COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 21 JUILLET

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, HALTER Laurence, LAINE Stève, LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, ROBERT-HENSELER Jocelyne, TARQUINI Daniel.

Absents : DUBOIS Jean (pouvoir à C. BOUGE), PERRICHON Nicolas (pouvoir à D. TARQUINI), RAYNAUD Michel (pouvoir à S. ALLEG), STUMPF Magali (pouvoir à G. FENOUIL), DANZO Sébastien, LARGEAU Damien, RAYNAUD Jeannine.

CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.724-1 à L.724-14 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu les articles L.731-3 à L.731-5 du Code de la sécurité intérieure relatifs au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et à la réserve communale de sécurité civile ;

Considérant que la commune doit pouvoir disposer d'un dispositif permettant de mobiliser les solidarités locales afin d'aider la population et d'appuyer les services communaux en cas d'événement majeur ou de crise ;

Considérant que la Réserve Communale de Sécurité Civile constitue un outil de mobilisation civique placé sous l'autorité du Maire ;

Considérant que la Réserve Communale de Sécurité Civile intervient dans le seul champ des compétences communales et ne se substitue pas aux services publics de secours et d'urgence ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

1 – La création de la Réserve Communale de Sécurité Civile

Il est créé une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) sur le territoire de la commune de Tourrettes.

Cette réserve a pour objet d'apporter son concours au Maire notamment dans les domaines suivants :

- l'information et la préparation de la population face aux risques présents sur le territoire communal ;
- le soutien et l'assistance aux populations en cas d'événements, de sinistres ou de catastrophes ;
- l'appui logistique aux services communaux ;
- la participation aux actions contribuant au rétablissement des activités et au retour à la normale.

2 – L'organisation de la réserve

L'organisation, les modalités de fonctionnement, d'encadrement et d'engagement de la Réserve Communale de Sécurité Civile seront précisées par arrêté municipal et règlement intérieur.

3 – L'adhésion à l'Association Départementale

La commune décide d'adhérer à l'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêt du Var afin d'accompagner le développement et le fonctionnement de la réserve communale.

4 – L'autorisation budgétaire

Les crédits nécessaires au fonctionnement de la réserve communale seront inscrits au budget communal.

5 – D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvie ALLEG



BOUGE Camille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Séance du 21 juillet 2026 – Commune de Tourrettes